

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
A VOCATION UNIQUE
Regroupement Pédagogique de l'UFFRIED**

--oOo--

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DU COMITE DIRECTEUR
Séance du 12 DECEMBRE 2023 à 19h30
à la Mairie de Roeschwoog**

SOUS-PREFECTURE DE
- 5 JAN. 2024
HAGUENAU-WISSEMBOURG

Convocation le : 4 décembre 2023

Membres élus..... : 13
Membres en fonction..... : 13
Membres présents : 11
Absents avec Procurations : 0
Absents : 2

Sous la présidence de M. Michel LORENTZ, Président

En présence de :

ANTONI Marc, Vice-Président,
BALBIERER Nadia, CAMOLLI Brigitte, COUSANDIER Daniel (suppléant – prend part au vote), KIEFER Geneviève, MACHRIS Véronique, OPFERMANN Laura (suppléant – prend part au vote), PETER Raphaël, SCHMITT Yannick, WUST Michaël

Absents excusés : HUBER Christelle (suppléée), KLEINKLAUS Céline, KRILOFF Sébastien (suppléé), MITTELHAEUSER Anne, LIEBGOTT Laurence (suppléant), WEBER Jean-Louis (suppléant),

Etait en outre présent(e) : HOLTZMANN Béatrice, DGS de la commune de Roeschwoog

OBJET : DELIBERATION 2023/12/12 – 01 : DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le Comité directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE Madame Brigitte CAMOLLI, secrétaire de séance.



Pour extrait conforme
Roeschwoog, le 21 décembre 2023

Le Président,
Michel LORENTZ

La Secrétaire de séance,
Brigitte CAMOLLI

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
A VOCATION UNIQUE
Regroupement Pédagogique de l'UFFRIED**

-oOo-

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS

DU COMITE DIRECTEUR

**Séance du 12 DECEMBRE 2023 à 19h30
à la Mairie de Roeschwoog**

SOUS-PREFECTURE DE

- 5 JAN. 2024

Convocation le : 4 décembre 2023

Membres élus..... : 13
Membres en fonction..... : 13
Membres présents : 11
Absents avec Procurations : 0
Absents : 2

Sous la présidence de M. Michel LORENTZ, Président

En présence de :

ANTONI Marc, Vice-Président,
BALBIERER Nadia, CAMOLLI Brigitte, COUSANDIER Daniel (suppléant – prend part au vote), KIEFER Geneviève, MACHRIS Véronique, OPFERMANN Laura (suppléant – prend part au vote), PETER Raphaël, SCHMITT Yannick, WUST Michaël

Absents excusés : HUBER Christelle (suppléée), KLEINKLAUS Céline, KRILOFF Sébastien (suppléé), MITTELHAEUSER Anne, LIEBGOTT Laurence (suppléant), WEBER Jean-Louis (suppléant),

Etait en outre présent(e) : HOLTZMANN Béatrice, DGS de la commune de Roeschwoog

OBJET : DELIBERATION 2023/12/12 – 02 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2023

Le procès-verbal de la séance du 14 septembre 2023 a été transmis par mél du 4 décembre 2023.

En l'absence d'observations, le Président soumet ce procès-verbal à l'approbation des membres.

Le Comité directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE le procès-verbal de la séance du 14 septembre 2023.



Pour extrait conforme

Roeschwoog, le 21 décembre 2023

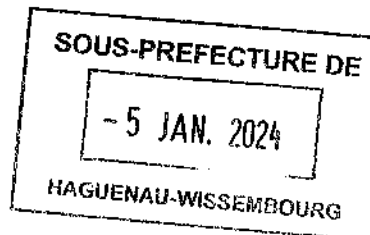
Le Président,
Michel LORENTZ

La Secrétaire de séance,
Brigitte CAMOLLI

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
A VOCATION UNIQUE
Regroupement Pédagogique de l'UFFRIED**

--oOo--

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DU COMITE DIRECTEUR
Séance du 12 DECEMBRE 2023 à 19h30
à la Mairie de Roeschwoog**



Convocation le : 4 décembre 2023

Membres élus..... : 13
Membres en fonction..... : 13
Membres présents : 11
Absents avec Procurations : 0
Absents : 2

Sous la présidence de M. Michel LORENTZ, Président

En présence de :

ANTONI Marc, Vice-Président,
BALBIERER Nadia, CAMOLLI Brigitte, COUSANDIER Daniel (suppléant – prend part au vote), KIEFER Geneviève, MACHRIS Véronique, OPFERMANN Laura (suppléant – prend part au vote), PETER Raphaël, SCHMITT Yannick, WUST Michaël

Absents excusés : HUBER Christelle (suppléée), KLEINKLAUS Céline, KRILOFF Sébastien (suppléé), MITTELHAEUSER Anne, LIEBGOTT Laurence (suppléant), WEBER Jean-Louis (suppléant),

Etait en outre présent(e) : HOLTZMANN Béatrice, DGS de la commune de Roeschwoog

OBJET : DELIBERATION 2023/12/12 – 04 : OPERATION ORCHESTRE A L'ECOLE – DEMARRAGE DE L'OPERATION ET PRISE EN CHARGE FINANCIERE

Comme déjà évoqué lors de la séance du 28 août 2023, le Président informe le Comité directeur de l'opération « orchestre à l'école » subventionnée par la CEA.

L'opération a démarré à l'école André Weckmann.

Il expose que la classe de CE2 de Mme KOEHLHOEFFER bénéficie tous les jeudis matin de cours avec trompettes, trombones et percussions.

M. Lucas FISCHER, élève au conservatoire de Strasbourg et actuel professeur de trombone à l'école de musique de l'Harmonie Bord du Rhin dispense ces cours.

L'Harmonie a acquis 10 trombones et 10 trompettes pour un coût de 3 000,00 € TTC. Elle a fabriqué 10 claves. Elle a sollicité une subvention auprès de la Collectivité européenne d'Alsace.

Le coût estimé global de l'opération s'élève à environ 2 700,00 € pour 2023.

Le SIVU RPU sera amené à participer financièrement à cette opération.

Entendu l'exposé du Président,

Le Comité directeur,

PREND ACTE de ces informations.



Pour extrait conforme

Roeschwoog, le 21 décembre 2023

Le Président,
Michel LORENTZ

La Secrétaire de séance,
Brigitte CAMOLLI

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
A VOCATION UNIQUE
Regroupement Pédagogique de l'UFFRIED**

--oOo--

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DU COMITE DIRECTEUR
Séance du 12 DECEMBRE 2023 à 19h30
à la Mairie de Roeschwoog**

SOUS-PREFECTURE DE

- 5 JAN. 2024

HAGUENAU-WISSEMSBOURG

Convocation le : 4 décembre 2023

Membres élus..... : 13
Membres en fonction..... : 13
Membres présents : 11
Absents avec Procurations : 0
Absents : 2

Sous la présidence de M. Michel LORENTZ, Président

En présence de :

ANTONI Marc, Vice-Président,
BALBIERER Nadia, CAMOLLI Brigitte, COUSANDIER Daniel (suppléant – prend part au vote), KIEFER Geneviève, MACHRIS Véronique, OPFERMANN Laura (suppléant – prend part au vote), PETER Raphaël, SCHMITT Yannick, WUST Michaël

Absents excusés : HUBER Christelle (suppléée), KLEINKLAUS Céline, KRILOFF Sébastien (suppléé), MITTELHAEUSER Anne, LIEBGOTT Laurence (suppléant), WEBER Jean-Louis (suppléant),

Etait en outre présent(e) : HOLTZMANN Béatrice, DGS de la commune de Roeschwoog

OBJET : DELIBERATION 2023/12/12 – 05 : APPROBATION DE LA MISE EN PLACE D'UN SYSTEME D'AFFICHAGE AVEC DU PAPIER PEINT MAGNETIQUE EN SALLE N°3 ET PRISE EN CHARGE DES DEPENSES

Le Président rappelle que les enseignantes ont à plusieurs reprises ces dernières années fait la demande d'amélioration des possibilités d'affichage dans les salles de classe.

Elles ont fait la demande de pouvoir disposer d'un système d'affichage magnétique en remplacement des actuelles baguettes en bois fixées au mur.

Lors de la séance du 14 septembre 2023, il avait été proposé de tapisser les murs avec une tapisserie magnétique.

Un essai devait être fait lors des congés scolaires de la Toussaint ou à Noël par les agents techniques de la Commune de Roeschwoog.

Or, avant pose du papier peint, il est nécessaire de procéder au lissage des murs béton pour garantir la bonne adhésion du produit.

L'intervention d'un professionnel est requise.

Le SIVU est en attente de réponses à sa consultation.

Toutefois, au vu du prix du m² de papier peint magnétique et des tarifs horaires qui se pratiquent, le coût de cette opération pourrait s'élever à près de 3 000,00 € HT.

Le Président propose toutefois d'effectuer un essai en salle n°3.

Entendu l'exposé du Président

Le Comité directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE la réalisation d'un système d'affichage avec de la tapisserie magnétique dans la salle de classe n°3 de l'école Weckmann.

DECIDE la prise en charge des frais.

Les crédits feront l'objet d'une décision modificative au budget de l'exercice 2023.



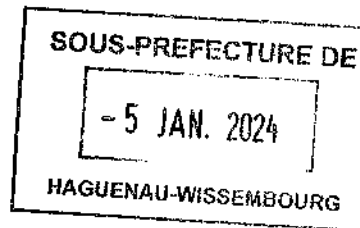
copie conforme

Roeschwoog, le 21 décembre 2023

Le Président,
Michel LORENTZ

La Secrétaire de séance,
Brigitte CAMOLLI

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Brigitte Camolli".



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
A VOCATION UNIQUE
Regroupement Pédagogique de l'UFFRIED**

--oOo--

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS

**DU COMITE DIRECTEUR
Séance du 12 DECEMBRE 2023 à 19h30
à la Mairie de Roeschwoog**

SOUS-PREFECTURE DE

- 5 JAN. 2024

HAGUENAU-WICHT

Convocation le : 4 décembre 2023

Membres élus..... : 13
Membres en fonction..... : 13
Membres présents : 11
Absents avec Procurations : 0
Absents : 2

Sous la présidence de M. Michel LORENTZ, Président

En présence de :

ANTONI Marc, Vice-Président,
BALBIERER Nadia, CAMOLLI Brigitte, COUSANDIER Daniel (suppléant – prend part au vote), KIEFER Geneviève, MACHRIS Véronique, OPFERMANN Laura (suppléant – prend part au vote), PETER Raphaël, SCHMITT Yannick, WUST Michaël

Absents excusés : HUBER Christelle (suppléée), KLEINKLAUS Céline, KRILOFF Sébastien (suppléé), MITTELHAEUSER Anne, LIEBGOTT Laurence (suppléant), WEBER Jean-Louis (suppléant),

Etait en outre présent(e) : HOLTZMANN Béatrice, DGS de la commune de Roeschwoog

OBJET : DELIBERATION 2023/12/12 – 03 : DECISION DE VERSEMENT DE SUBVENTIONS A LA CAISSE DE L'ECOLE

Le Président expose que l'école a fait parvenir en date du 27 novembre 2023, quatre demandes de subvention pour :

- Une sortie au cinéma le 24 novembre 2023 – festival Augenblick.
Les classes concernées sont les CP bilingues et CE1/CE2 bilingues, soit 49 élèves.
La participation estimée est de 107,80 € (2 € x 49 élèves = 98 € + 10 %).
- Une sortie au musée Tomi Ungerer le 23 janvier 2024.
Les classes concernées sont les CE1, CE1/CE2 bilingues, soit 44 élèves.
La participation estimée est de 96,80 € (2 € x 44 élèves = 88 € + 10%).
L'école bénéficie d'une subvention du rectorat et ne nécessite que 88,00 € pour équilibrer le budget de la sortie.
- Une sortie au Stride park à Strasbourg tous les après-midis du 6 au 10 novembre 2023 pour les classes de CM1 et CM1/CM2 et du 13 au 17 novembre 2023 pour les classes de CE1/CE2 bilingues et CM2.
85 élèves sont concernés.
La participation estimée est de 748,00 € (2 € x 85 élèves x 4 jours = 680 € + 10%).
- Une sortie au Toccarion à Baden Baden les 27 novembre 2023 et 30 novembre 2023
Les classes concernées sont les CP, CE1, CP bilingues, CE1/CE2 bilingues, soit 87 élèves.
La participation estimée est de 382,80 € (2 € x 87 élèves x 2 jours = 348 € + 10%).
L'école bénéficie d'une subvention du rectorat et ne nécessite que 174 € pour équilibrer le budget de la sortie.

Le Président informe que 6 398 € de subventions ont été versées à l'école sur l'exercice 2023. Ces aides concernent des sorties de l'année scolaire 2022/2023 et l'avance piscine de l'année scolaire 2023/2024.

Entendu l'exposé du Président

Vu les débats du Comité directeur en séance

Vu la délibération du Comité directeur du 9 juillet 2020 fixant les principes de versement et montants d'aides financières pour les voyages et les sorties thématiques des élèves de l'école André Weckmann,

Vu la décision du Comité directeur de révision des principes de versement et montants d'aides financières pour les voyages et les sorties thématiques des élèves de l'école André Weckmann et les critères et modalités retenus en séance du 27 septembre 2022

Vu les demandes d'aide financière de l'école pour les projets et activités de l'année scolaire 2023/2024

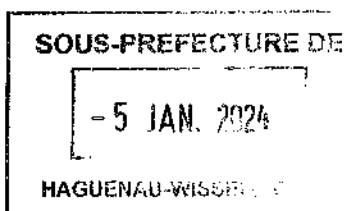
Le Comité Directeur, après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité,

DECIDE le versement d'une participation financière à la caisse de l'école André Weckmann :

- De 107,80 € (2 € x 49 élèves = 98 € + 10 %) pour une sortie au cinéma le 24 novembre 2023 – festival Augenblick
Les classes concernées sont les CP bilingues et CE1/CE2 bilingues, soit 49 élèves.
La participation estimée est de 107,80 € (2 € x 49 élèves = 98 € + 10 %).
Le montant de l'aide sera défini et versé en fonction du nombre effectif d'enfants ayant participé à la sortie.
- De 88,00 € forfaitaires pour une sortie au musée Tomi Ungerer le 23 janvier 2024.
Les classes concernées sont les CE1, CE1/CE2 bilingues, soit 44 élèves.
- De 748,00 € (2 € x 85 élèves x 4 jours = 680 € + 10%) pour une sortie au Stride park à Strasbourg tous les après-midis du 6 au 10 novembre 2023 pour les classes de CM1 et CM1/CM2 et du 13 au 17 novembre 2023 pour les classes de CE1/CE2 bilingues et CM2, soit 85 élèves.
Le montant de l'aide sera défini et versé en fonction du nombre effectif d'enfants ayant participé à la sortie.
- De 174 € forfaitaires pour une sortie au Toccarion à Baden Baden le 27 novembre 2023 et 30 novembre 2023.
Les classes concernées sont les CP, CE1, CP bilingues, CE1/CE2 bilingues, soit 87 élèves.

AUTORISE le Président à signer les conventions de financement associées.

Les crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2024.



Pour extrait conforme

Roeschwoog, le 21 décembre 2023

Le Président,
Michel LORENTZ

La Secrétaire de séance,
Brigitte CAMOLLI

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
A VOCATION UNIQUE
Regroupement Pédagogique de l'UFFRIED**

--oOo--

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS

DU COMITE DIRECTEUR

**Séance du 12 DECEMBRE 2023 à 19h30
à la Mairie de Roeschwoog**

SOUS-PREFECTURE DE

- 5 JAN. 2024

HAGUENAU-WISSEMBOURG

Convocation le : 4 décembre 2023

Membres élus..... : 13
Membres en fonction..... : 13
Membres présents : 11
Absents avec Procurations : 0
Absents : 2

Sous la présidence de M. Michel LORENTZ, Président

En présence de :

ANTONI Marc, Vice-Président,
BALBIERER Nadia, CAMOLLI Brigitte, COUSANDIER Daniel (suppléant – prend part au vote), KIEFER Geneviève, MACHRIS Véronique, OPFERMANN Laura (suppléant – prend part au vote), PETER Raphaël, SCHMITT Yannick, WUST Michaël

Absents excusés : HUBER Christelle (suppléée), KLEINKLAUS Céline, KRIOFF Sébastien (suppléé), MITTELHAEUSER Anne, LIEBGOTT Laurence (suppléant), WEBER Jean-Louis (suppléant),

Etait en outre présent(e) : HOLTZMANN Béatrice, DGS de la commune de Roeschwoog

OBJET : DELIBERATION 2023/12/12 – 06 : APPROBATION DE LA SIGNATURE D'UN CONTRAT POUR UNE PRESTATION POUR UNE ANNEE AVEC LA SOCIETE NETTOIE NET

Le Président fait un point sur la prestation de nettoyage effectuée par la Société NETTOIE NET depuis le mois de septembre 2023.

Le coût mensuel des interventions est d'un peu moins de 2500,00 € TTC, ce qui correspond environ au salaire chargé de l'agent qui est parti à la retraite.

La prestation étant jugée satisfaisante, il propose son renouvellement pour une durée de 1 an aux mêmes conditions.

Entendu l'exposé du Président,

Le Comité directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de poursuivre la prestation de service de nettoyage de l'école avec la Sté NETTOIE NET de Wiwersheim pour une durée de 1 an.

AUTORISE le Président à signer le contrat avec le prestataire ou tout document qui serait nécessaire à la bonne exécution de cette décision.



Pour extrait conforme

Roeschwoog, le 21 décembre 2023

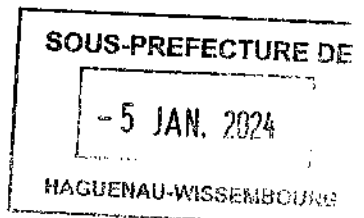
Le Président,
Michel LORENTZ

La Secrétaire de séance,
Brigitte CAMOLLI

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
A VOCATION UNIQUE
Regroupement Pédagogique de l'UFFRIED**

--oOo--

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DU COMITE DIRECTEUR
Séance du 12 DECEMBRE 2023 à 19h30
à la Mairie de Roeschwoog**



Convocation le : 4 décembre 2023

Membres élus..... : 13
Membres en fonction..... : 13
Membres présents : 11
Absents avec Procurations : 0
Absents : 2

Sous la présidence de M. Michel LORENTZ, Président

En présence de :

ANTONI Marc, Vice-Président,
BALBIERER Nadia, CAMOLLI Brigitte, COUSANDIER Daniel (suppléant – prend part au vote), KIEFER Geneviève, MACHRIS Véronique, OPFERMANN Laura (suppléant – prend part au vote), PETER Raphaël, SCHMITT Yannick, WUST Michaël

Absents excusés : HUBER Christelle (suppléée), KLEINKLAUS Céline, KRILOFF Sébastien (suppléé), MITTELHAEUSER Anne, LIEBGOTT Laurence (suppléant), WEBER Jean-Louis (suppléant),

Etait en outre présent(e) : HOLTZMANN Béatrice, DGS de la commune de Roeschwoog

OBJET : DELIBERATION 2023/12/12 – 07 : DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET DE L'EXERCICE 2023

Le Président expose la nécessité d'adopter une décision modificative au budget primitif de l'exercice voté par le Comité directeur le 21 mars 2023, afin d'ajuster les comptes en section d'investissement selon les dépenses décidées et engagées. Il présente et explicite les modifications proposées : diminution de crédits en dépenses imprévues compte 020, augmentation de crédits à l'opération n°16 pour permettre l'acquisition de chaises/tables et les travaux de réalisation d'un affichage magnétique dans une salle de classe, augmentation de crédits à l'opération n°18 pour permettre le règlement du TBI de la salle n°3, diminution de crédits à l'opération n°19.

SIVU REGR. PEDAG. UFFRIED - SIVU REGR. PEDAG. UFFRIED - DM (projet de budget) - 2023

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RÉCETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRÉSENT BUDGET (1)	0,00	0,00
-			
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
-			
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	0,00	0,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	0,00	0,00
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		0,00	0,00
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		0,00	0,00

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
14	Opération d'équipement n° 14 (5)	5 000,00	0,00	0,00
16	Opération d'équipement n° 16 (5)	5 000,00	4 000,00	0,00
18	Opération d'équipement n° 18 (5)	13 830,00	1 000,00	0,00
19	Opération d'équipement n° 19 (5)	7 000,00	-2 000,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	30 830,00	3 000,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	32 910,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	32 910,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA, règle)	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	4 000,52	-3 000,00	0,00
	Total des dépenses financières	36 910,52	-3 000,00	0,00
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	67 740,52	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transf* entre sections (7)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	67 740,52	0,00	0,00

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00

Il est demandé au Comité directeur d'acter par décision modificative n°1 ces propositions et d'enregistrer les crédits nécessaires au financement des acquisitions de matériel décidées.

Vu l'exposé du Président

Vu le budget prévisionnel de l'exercice 2023

Le Comité directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative n°1 au budget de l'exercice 2023 comme suit :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-020 : Dépenses imprévues (investissement)	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2158-18 : ECOLE - AMENAGEMENT SALLES	0.00 €	4 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2158-19 : ECOLE - DIVERS EQUIPEMENTS ET MATERIEL	2 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2183-18 : ECOLE - EQUIPEMENT INFORMATIQUE	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	2 000.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	5 000.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

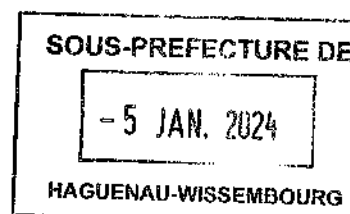


Pour extrait conforme

Roeschwoog, le 21 décembre 2023

Le Président,
Michel LORENTZ

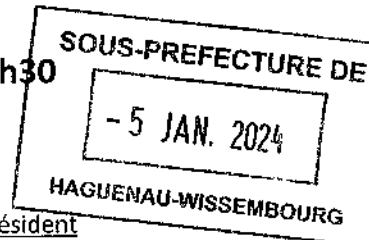
La Secrétaire de séance,
Brigitte CAMOLLI



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
A VOCATION UNIQUE
Regroupement Pédagogique de l'UFFRIED**

--oOo--

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DU COMITE DIRECTEUR
Séance du 12 DECEMBRE 2023 à 19h30
à la Mairie de Roeschwoog**



Convocation le : 4 décembre 2023

Membres élus..... : 13
Membres en fonction..... : 13
Membres présents : 11
Absents avec Procurations : 0
Absents : 2

Sous la présidence de M. Michel LORENTZ, Président

En présence de :

ANTONI Marc, Vice-Président,
BALBIERER Nadia, CAMOLLI Brigitte, COUSANDIER Daniel (suppléant – prend part au vote), KIEFER Geneviève, MACHRIS Véronique, OPFERMANN Laura (suppléant – prend part au vote), PETER Raphaël, SCHMITT Yannick, WUST Michaël

Absents excusés : HUBER Christelle (suppléée), KLEINKLAUS Céline, KRILOFF Sébastien (suppléé), MITTELHAEUSER Anne, LIEBGOTT Laurence (suppléant), WEBER Jean-Louis (suppléant),

Etait en outre présent(e) : HOLTZMANN Béatrice, DGS de la commune de Roeschwoog

OBJET : DELIBERATION 2023/12/12 – 08 : ADHESION AU CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES 2024-2027 DU CDG67

Entendu l'exposé du Président,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 26, non encore codifié ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application du deuxième alinéa de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Vu le contrat d'assurance des risques statutaires mis en place par le Centre de Gestion du Bas-Rhin au 1^{er} janvier 2024, en application de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Considérant que :

Le Centre de Gestion du Bas-Rhin a mis en place un contrat d'assurance des risques statutaires, pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2027, à destination des collectivités et établissements du département.

Le Comité directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'adhérer à la proposition du Centre de Gestion du Bas-Rhin de contrat d'assurance des risques statutaires, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Assureur : GMF VIE ;
- Courtier : RELYENS SPS ;
- Durée du contrat : 4 ans avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2024 ;
- Préavis : contrat résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois ;
- Contrat en capitalisation ;
- Respect du statut dans son intégralité (notamment prise en compte du remboursement des frais médicaux aux frais réels, pas d'exclusion de risques) à l'exception du décès pour lequel seuls les éléments intégrés à l'assiette de cotisation seront indemnisés ;
- Base de remboursement couvrant les obligations statutaires de l'employeur à l'égard de ses agents à l'exception du décès pour lequel seuls les éléments intégrés à l'assiette de cotisation seront pris en charge.

DECIDE de s'assurer pour les garanties :

Agents Permanents (Titulaires ou Stagiaires) affiliés à la CNRACL :

- Risques garantis : Décès, Congé pour invalidité temporaire imputable au service, Maladie ordinaire, Longue maladie / Longue durée, Maternité (y compris les congés pathologiques, adoption, paternité et accueil de l'enfant), Temps partiel thérapeutique, Disponibilité d'office, Invalidité temporaire, Infirmité de guerre et maintien du demi-traitement pour les agents ayant épuisé leurs droits à prestations ;

- Conditions : 4,63% de la masse salariale assurée avec une franchise de 20 jours fixe par arrêt sur l'ensemble des indemnités journalières des garanties Congé pour invalidité temporaire imputable au service, Maladie ordinaire, Longue maladie / Longue durée, Maternité.

Agents Titulaires ou Stagiaires non-affiliés à la CNRACL et des Agents Non-Titulaires

- Risques garantis : Congé pour invalidité temporaire imputable au service, Grave Maladie, Maternité (y compris les congés pathologiques, adoption, paternité et accueil de l'enfant), Maladie ordinaire, Temps partiel thérapeutique ;

- Conditions : 1,27% de la masse salariale assurée avec une franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire.

APPROUVE que chaque collectivité ou chaque établissement public adhérant au contrat groupe d'assurance statutaire proposé par le Centre de Gestion sera redevable au Centre de Gestion d'une contribution « assurance statutaire » fixée comme suit et selon les modalités suivantes :

- Taux : 3%
- Assiette : le montant des cotisations acquittées par la collectivité ou l'établissement public auprès de l'assureur dans le cadre du marché.
- Modalités : le recouvrement sera émis sur l'année n+1 sur la base des cotisations acquittées par les collectivités sur l'année (n).

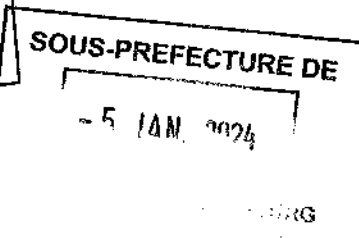
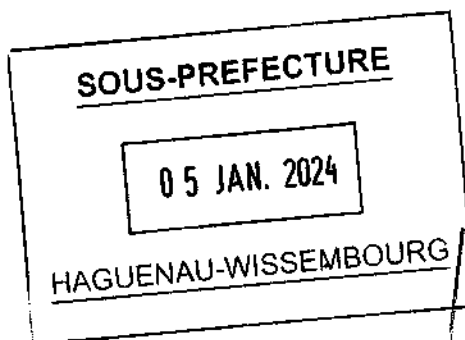
AUTORISE le Président à signer la convention et les documents s'y rapportant.



Approuvé conformément
Roeschwoog, le 21 décembre 2023

Le Président,
Michel LORENTZ

La Secrétaire de séance,
Brigitte CAMOLLI



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
A VOCATION UNIQUE
Regroupement Pédagogique de l'UFFRIED**

--oOo--

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DU COMITE DIRECTEUR**

**Séance du 12 DECEMBRE 2023 à 19h30
à la Mairie de Roeschwoog**

Convocation le : 4 décembre 2023

Membres élus..... : 13
Membres en fonction..... : 13
Membres présents : 11
Absents avec Procurations : 0
Absents : 2

Sous la présidence de M. Michel LORENTZ, Président

En présence de :

ANTONI Marc, Vice-Président,
BALBIERER Nadia, CAMOLLI Brigitte, COUSANDIER Daniel (suppléant – prend part au vote), KIEFER Geneviève, MACHRIS Véronique, OPFERMANN Laura (suppléant – prend part au vote), PETER Raphaël, SCHMITT Yannick, WUST Michaël

Absents excusés : HUBER Christelle (suppléée), KLEINKLAUS Céline, KRILOFF Sébastien (suppléé), MITTELHAEUSER Anne, LIEBGOTT Laurence (suppléant), WEBER Jean-Louis (suppléant),

Etait en outre présent(e) : HOLTZMANN Béatrice, DGS de la commune de Roeschwoog

OBJET : DELIBERATION 2023/12/12 – 09 : DECISION DE PRINCIPE D'AUGMENTATION DE LA PARTICIPATION DU SIVU RPU POUR LA COMPLEMENTAIRE SANTE ET PREVOYANCE DES AGENTS

Le SIVU RPU a adhéré à la convention de participation mutualisée en santé complémentaire établie avec le Centre de gestion au 1^{er} janvier 2019, ainsi qu'à la convention de participation mutualisée pour le risque prévoyance à compter du 1^{er} janvier 2020.

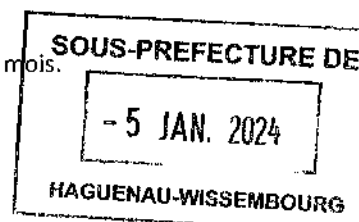
Le contrat en santé complémentaire va subir une augmentation de 11,9 % sur l'ensemble des garanties à compter du 1^{er} janvier 2024.

Il en est de même pour la convention Prévoyance impactée par une augmentation tarifaire de 16,5 % pour l'ensemble de ses garanties.

La participation financière du SIVU pour la complémentaire santé et pour le risque prévoyance aux fonctionnaires, agents de droits publics et de droit privé en activité s'établit actuellement comme suit :

Montant et modalités de participation en matière de santé complémentaire pour l'ensemble des agents actifs de la collectivité depuis le 1^{er} août 2023 :

- a. Pour ce risque, la participation financière de la collectivité est accordée exclusivement à la convention de participation mutualisée référencée pour son caractère solidaire et responsable par le Centre de gestion du Bas-Rhin ;
- b. Pour ce risque, le niveau de participation est fixé comme suit :
132 € par an par agent soit 11 € par mois
+72 € par an si le conjoint est aussi couvert soit + 6 € par mois
+24 € par an par enfant à charge soit + 2 € par mois
264 € par an pour les familles (couple + 2 enfants minimum) soit 22 € par mois.



Montants et modalités de participation pour le risque prévoyance aux fonctionnaires, agents de droit public et de droit privé en activité depuis le 1^{er} août 2023 :

- a. Pour ce risque, la participation financière de la collectivité est accordée exclusivement à la convention de participation mutualisée référencée pour son caractère solidaire et responsable par le centre de gestion du Bas-Rhin ;
- b. Pour ce risque, le niveau de participation est fixé comme suit :
Le montant unitaire de participation par agent est de 18 € mensuel.
Si le montant de la cotisation est inférieur à la participation de 18 €, la participation qui sera versée à l'agent sera égale au montant de sa cotisation.

Le Président propose l'augmentation de la participation financière de la Commune aux fonctionnaires, agents de droits publics et de droit privé en activité comme suit :

Pour la complémentaire santé

- a. Pour ce risque, la participation financière de la collectivité est accordée exclusivement à la convention de participation mutualisée référencée pour son caractère solidaire et responsable par le Centre de gestion du Bas-Rhin ;
- b. Pour ce risque, le niveau de participation sera fixé comme suit :
156 € par an par agent soit 13 € par mois
+84 € par an si le conjoint est aussi couvert soit + 7 € par mois
+36 € par an par enfant à charge soit + 3 € par mois
300 € par an pour les familles (couple + 2 enfants minimum) soit 25 € par mois.

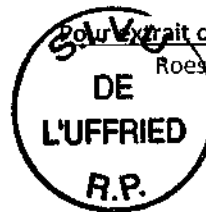
Pour le risque prévoyance

- a. Pour ce risque, la participation financière de la collectivité est accordée exclusivement à la convention de participation mutualisée référencée pour son caractère solidaire et responsable par le Centre de gestion du Bas-Rhin ;
- b. Pour ce risque, le niveau de participation est fixé comme suit :
Le montant unitaire de participation par agent est de 21 € mensuel.
Si le montant de la cotisation est inférieur à la participation de 21 €, la participation qui sera versée à l'agent sera égale au montant de sa cotisation.

Le Comité directeur, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le principe des augmentations de la participation financière de la Commune aux fonctionnaires, agents de droits publics et de droit privé en activité à compter du 1^{er} janvier 2024 comme proposé ci-dessus.

Le Comité directeur délibérera sur cette question après obtention de l'avis du Comité social territorial auprès du CDG67.



Roeschwoog, le 21 décembre 2023

Le Président,
Michel LORENTZ

La Secrétaire de séance,
Brigitte CAMOLLI

